

Devenir artiste du spectacle vivant

Quels métiers ? Quelles formations professionnelles ?

Le secteur

Le spectacle vivant rassemble les œuvres artistiques représentées en public dans un cadre professionnel : musique, chant, opéra, danse, théâtre, mime, conte, marionnettes, humour, stand up, comédies-musicales, cabaret, music-hall, magie, arts du cirque, arts de la rue... quelques soient les esthétiques, répertoires, formats, contextes et lieux. Le spectacle enregistré rassemble : audiovisuel, cinéma, radio, disque.

Les métiers artistiques

Les artistes du spectacle vivant conçoivent ou interprètent une œuvre (littéraire, musicale, chorégraphique, circassienne...) en public (en live) ou dans le cadre d'un processus de recherche.

Ces métiers sont exigeants et nécessitent des compétences en expression artistique, mais aussi en prévention des risques et santé au travail, en gestion de carrière, en pilotage de projet et en transition écologique.

Consulter le référentiel des artistes interprètes

Principaux métiers artistiques (liste et classement indicatifs)

- **Théâtre** : Auteur/Autrice, Metteur/Metteuse en scène, Dramaturge, Comédien/Comédienne, Marionnettiste, Conteur/Conteuse, Mime, Imitateur/Imitatrice, Humoriste...
- **Danse** : Chorégraphe, Maître de ballet, Danseur/Danseuse, Notateur/Notatrice...
- **Musique et chant** : Compositeur/Compositrice, Chef/Cheffe d'orchestre, Chef/Cheffe de chœur, Chef/cheffe de chant, Musicien/Musicienne, Instrumentiste, Chanteur/Chanteuse, Artiste lyrique, Arrangeur/Arrangeuse, DJ...
- **Arts du cirque et arts visuels** : Metteur/Metteuse en piste, Artiste de cirque, Magicien/Magicienne...
- **Cabaret, music-hall** : Artiste de cabaret, Artiste de music-hall...

Egalité et inclusion

Les métiers artistiques sont accessibles à tous et toutes quelque soient le genre, l'âge et l'origine. Concernant les personnes en situation de handicap ou de maladies invalidantes, si des adaptations à l'emploi sont possibles au cas par cas, il s'agit néanmoins d'évaluer la faisabilité du projet professionnel pour adapter l'ambition aux réalités des métiers.

Multi-activité

Certains artistes sont pluridisciplinaires. Selon les choix de chacun et chacune, leurs capacités et leurs opportunités professionnelles, ils et elles peuvent éventuellement exercer plusieurs métiers artistiques ou bien connexes (dans l'éducation artistique et culturelle, dans l'enseignement, dans les domaines techniques -régie, plateau, son, lumière, décors, costume, etc.- ou encore dans les domaines administratifs – direction, production, diffusion, programmation, médiation, etc.-).

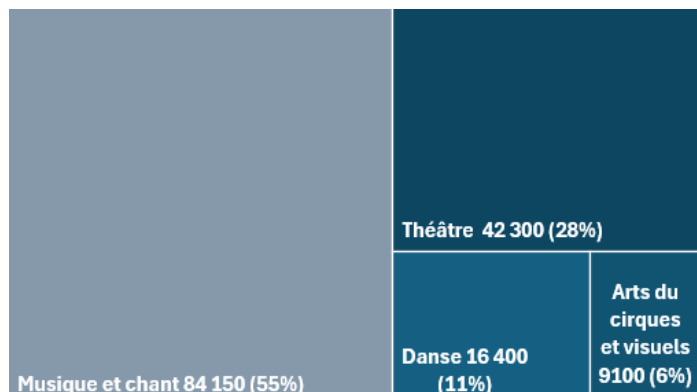
Carrières

Les métiers du spectacle vivant sont très attractifs. Les parcours des artistes sont à leur image : individuels et singuliers. Cependant les carrières sont incertaines. A côté de quelques stars ou artistes à forte notoriété, la majorité a des parcours en dent de scie, avec parfois des réalités d'emplois difficiles et précaires. Car les débouchés sont limités et la concurrence entre artistes est forte. De plus, bien que dynamique et innovant, l'économie du secteur est fragile et risquée : le succès d'un spectacle n'est jamais assuré et les ressources budgétaires allouées à la culture sont limitées et variables.

Le talent et la motivation ne faisant pas tout, ce choix de vie doit être réfléchi et préparé avant de s'y engager.

L'emploi

Le spectacle vivant emploie environ 136 000 artistes interprètes ; 10% ont moins de 25 ans.



Conditions de travail : intensité physique et émotionnelle, horaires variables et décalés (en soirées, fêtes, périodes de congés), situations de travail diversifiées, déplacements fréquents pour les créations et tournées, travail en collectif et coactivité...

Les employeurs

Les directeurs/directrices artistiques et les artistes interprètes sont embauchés par des entrepreneurs de spectacles : compagnies, orchestres, groupes ou ensembles musicaux, théâtres, opéras, salles de concert, auditoriums, cabarets, music-hall, cirques, festivals, producteurs, tourneurs, diffuseurs...

Ils/elles peuvent aussi exercer pour d'autres types d'employeurs hors du spectacle vivant : télévision, cinéma, radio, disque, casinos, parcs de loisirs, sites patrimoniales, guinguettes, tiers lieux, bars...

Recrutement

Les modalités varient selon les métiers et les répertoires. Couramment : casting ou audition, concours, offres d'emplois de *France travail* ou de sites spécialisés, réseautage, contacts des directions artistiques ou des producteurs/diffuseurs, dispositifs d'insertions, managers/agents... Certains font le choix de porter leurs propres projets (autoproduction), supposant de solides compétences administratives et de s'appuyer sur un collectif.

Formation

- **Se former pour réussir :** la passion ne suffit pas et le talent n'est pas inné (il se travaille). Quant aux réussites en totale autodidaxie, elles sont rarissimes. Se former auprès de sachants est indispensable afin d'acquérir de solides connaissances et techniques, découvrir ses capacités et l'environnement professionnel, expérimenter, etc.

- **Profil avant de se lancer :** fort intérêt pour l'art et la culture, pratiques artistiques amateurs, capacité d'adaptation, entraînement quotidien par soi-même ou en collectifs, rigueur, ouverture d'esprit, créativité...

- **Parcours de formation :** il n'y a pas de « voie royale unique », normée et linéaire pour devenir artiste.

A chacun/chacune son parcours, académique ou atypique. Certains/certaines s'y préparent dès le plus jeune âge, d'autres s'engagent tardivement. Selon le métier visé, le projet personnel et les possibilités de chacun/chacune, les formations seront différentes : types d'écoles ou d'établissements, filières d'excellence sélectives ou plus accessibles, dans la lignée d'un maître ou d'un courant/esthétique, cycles courts ou pluriannuels, en alternance, parfois en parallèle à d'autres types d'études sans rapport avec le spectacle. En tant qu'adulte, il est possible d'évoluer par des stages et masters classes (formation continue).

- **Diplôme ou pas diplôme ?** L'obtention d'une certification (diplôme, titre, certificat) n'est pas obligatoire pour exercer, hormis pour l'enseignement de la danse dans certaines filières. Mais cela peut être un plus pour valoriser un parcours, postuler certains emplois et évoluer en reprenant des études.

- **Conseils pour choisir une formation :** participer aux journées portes ouvertes, aller à des salons d'orientation et forums, comparer les programmes, repérer les prérequis, regarder les profils des enseignants, repérer les partenariats avec des lieux ou producteurs, identifier le nombre d'apprenant par session, s'assurer des tarifs d'inscription globaux, vérifier l'enregistrement des certifications (diplômes, titres et certificats) sur le site de France compétences.

- **L'offre de formation :** le schémas ci-dessous propose quelques repères.

Les prérequis et les modalités de sélection sont très variables

Renseignez-vous directement auprès des écoles et organismes de formation.

« L'intermittence »

Les artistes interprètes ont le statut de salarié. L'embauche est le plus fréquemment en CDDU (*contrat de travail à durée déterminée d'usage*) le temps du projet artistique (création, répétition, exploitation, tournée). Les professionnels alternent périodes travaillées et sans engagements. Selon leurs durées de travail, cette discontinuité ouvre des droits sociaux spécifiques (indemnisation chômage, formation, santé, retraite...).

Les conditions de travail et les rémunérations sont encadrées (code du travail, conventions collectives, accords).

Auteurs/autrices et compositeurs/compositrices

Ils/elles perçoivent des revenus associés à la création de leurs œuvres (rémunérations à la commande, en redistribution par les organismes de gestion collectives). Leurs œuvres sont protégées par le code de la propriété intellectuelle. Ils/elles bénéficient d'une protection sociale spécifique.

Formation professionnelle

Artistes

Enseignement public

➤ Masters ou équivalent

Niveau 7

Parcours : Théâtre, Ecriture dramatique, Mise en scène, Danseur, Musicien, Composition, Musicologie...

Universités, Conservatoires et Ecoles supérieurs

➤ Licences, licences professionnelles

Niveau 6

Parcours : arts, musicologie ...

Universités, parfois en partenariat avec un Conservatoire ou Pôle supérieur

➤ DNSP Diplôme national supérieur

professionnel Ministère de la culture

Niveau 6

Parcours : comédien, danseur, musicien, artiste de cirque

Pôles d'enseignement supérieurs, Conservatoires nationaux supérieurs, écoles supérieures.

Enseignement privé

➤ Titres professionnels

Niveaux : variables

*Organismes de formation
Ecoles privées*

Indépendants mais pouvant être conventionnés par le Ministère de la culture ou bénéficier de soutiens institutionnels (CNM, SPEDIDAM, ADAMI...)

➤ CA Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur

Ministère de la culture

Niveau 7

Parcours : art dramatique, danse, musique

➤ DE Diplôme d'Etat de professeur

Ministère de la culture

Niveau 6

Parcours : théâtre, danse, musique, cirque

Pôles d'enseignement supérieurs, Conservatoires nationaux supérieurs, CEFEDM, Centre national de la danse, Ecoles privées...

➤ Agrégation et CAPES

Parcours : musique, éducation musicale, chant choral,

Pour enseigner en lycée, universités...

Universités, INSPE

➤ DUMI Diplôme universitaire spécialité musicien intervenant

Niveau 6

Universités, Centres de formation de musiciens intervenants (CFMI)

Formation préprofessionnelle et pratiques amateurs

Enseignement public

CPES - Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur, filière des conservatoires

Accès sur concours

En 1 ou 2 ans

Statut : étudiant – 18 ans minimum

Validation : certificat de fin d'étude

CRR Conservatoires à rayonnement régional

CRD Conservatoire à rayonnement départemental

Diplômes préprofessionnels

- DNET Diplôme national étude de théâtre
- DNED Diplôme national étude de la danse
- DNEM Diplôme national étude de la musique

En 2 à 4 ans – 18 ans minimum

CRR Conservatoires à rayonnement régional

CRD Conservatoire à rayonnement départemental

Cours de pratique amateur, initiation

3^{ème} cycle (17 ans minimum)

- CET Certificat d'études théâtrales
- CET Certificat d'études chorégraphiques
- CEM Certificat d'études musicales

2^{ème} cycle (16 ans minimum)

- Brevet d'études théâtrales
- Brevet d'études chorégraphiques
- Brevet d'études musicales

CRI Conservatoires à rayonnement inter-régional

CRR Conservatoires à rayonnement régional

CRD Conservatoire à rayonnement départemental

CRC Conservatoires à rayonnement communal

Arts du cirque

Ecoles de la FEC

Ecoles du Ministère de la jeunesse et des sports,

Enseignement privé

Cours toutes disciplines

Ecoles privées

Organismes de formation indépendants

Professeurs particuliers

S'informer

• Directement auprès des écoles et organismes de formation

• **CPNEF-SV** : liste des formations certifiantes. Attention : ne nous contactez pas car nous ne serons pas en mesure de vous renseigner

• **France compétences** : répertoire national officiel des certifications (RNCP)

• **France travail culture spectacle** : offres d'emploi et de formation, ressources diverses

• **Afdas** : offres de formations et dispositifs divers